

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf,
le 15 mars

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde

Dûment convoqué le 8 mars 2019

S'est réuni à la Mairie sous la présidence de

Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Annabelle DAVID, Geneviève CHEVALLIER, Marie ESTIOT, Marie-Christine GROLLEAU, Line CHASSAC ;

Mrs Philippe CACLIN, Claude JUCHAULT, Etienne PISTRE, Alain LAURENT, Yannick MÉCHIN, Jacques PHELIPPEAU, Christophe JOFFRIT, Luc LAPEYRE, Vincent BACON, Cyril FAVRIOU, Alain FRITSCH, Vincent PALLUAU, David BAUDOUIN.

Etaient absents excusés :

Mrs Bruno HAUDEBAULT et Michel TRICOCHÉ

M Sébastien WATRIN a donné procuration à M Alain FRITSCH

Secrétaire :

M Jacques PHELIPPEAU a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Accueil de M Fernandes Manuel à 20 H 15

A 20 H 30 :

- Finances :
 - Approbation des comptes de gestion Prailles et La Couarde
 - Votes des Comptes administratifs Prailles et La Couarde
 - Affectation du résultat
- Délibérations :
 - Délégués ACEMPSSBBV
 - Convention de participation protection sociale volet prévoyance/CDG
 - Nomination des commissaires à la CC Impôts Directs
 - Procuration postale pour remise sécurisée des CNI
 - Caution ménage pour la Maison Peleboise
 - Reprise RIFSEEP
- Point sur les travaux :
 - Etudes de devis
- Questions diverses :
 - Date accueil nouveaux habitants
 - Fonctionnement rando Pédales Saint Florentaise

M Fernandes est venu présenter ses constructions de cabanes à Gros-Bois à l'ensemble du conseil municipal.

Il vient informer le conseil municipal de sa décision de vendre sa maison et ses cabanes.

Il repart dans les Landes avec ses cabanes pour monter un nouveau projet sur un parc de 9 hectares et veut médiatiser son transfert.

Les élus font savoir qu'ils ont fait ce qu'ils pouvaient pour entériner son projet à Gros-Bois en prescrivant une modification de la carte communale mais que les délais de mise en œuvre sont très longs et incompressibles.

Mme la Maire rappelle la soirée jeux qui s'est tenue samedi et qui a accueilli une cinquantaine de personnes avec beaucoup d'enfants.

Elle fait savoir que mercredi soir aura lieu la générale du théâtre de Prailles et que tous les élus sont conviés.

Elle informe également que deux décès sont survenus à La Couarde.

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté.

I Finances :

Mrs les maires délégués de La Couarde et de Prailles présentent respectivement les comptes administratifs de leurs communes.

Commune de La Couarde :

M Caclin fait savoir que le compte de gestion est identique au CA de la commune.

Il est approuvé à l'unanimité des présents.

Il présente le CA 2018 comme suit :

Résultat section de fonctionnement : 191 791.46 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : 111 754.06 €

RAR : 3 270.00 €

Les élus de La Couarde adoptent à l'unanimité des présents le CA 2018 (Pour 7, contre 0 Abstention 0).

M Caclin fait savoir qu'il n'y a pas eu d'écriture sur le budget du lotissement en 2018 et que le CA est identique au compte de gestion ;

Les conseillers municipaux valident le budget annexe du lotissement.

Commune de Prailles :

M Juchault fait savoir que le compte de gestion est identique au CA de la commune.

Il est approuvé à l'unanimité des présents.

Il présente le CA 2018 comme suit :

Résultat section de fonctionnement : 94 265.60 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : 45 824.44 €

RAR : 1 786.44 €

Les élus de Prailles adoptent le CA 2018 (Pour 12 Contre 0 abstention 1).

Après cette présentation, Mme la Maire propose l'affectation du résultat suivant :

Report à nouveau créateur (002) : 94 265.60 € + 191 791.46 soit 286 057.06 €

Solde d'exécution (001) : 45 824.44 + 111 754.06 € soit 157 578.50 €

RAR : 1786.44 + 3 270.00 = 5 056.44 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents ces montants qui seront repris au BP 2019 de la commune de Prailles-la Couarde.

CCAS Prailles :

M Juchault présente le CA 2018 du CCAS et fait savoir que le compte de gestion est identique.

Résultat de la section de fonctionnement : 610.69 €

Les élus membres du CCAS approuvent à l'unanimité des présents le CA 2018.

II Délibérations :

- Adhésion au syndicat ACEMPSSBBV(Avon, La Couarde, Exoudun, La Mothe St Heray, Pamproux, Soudan, Salles, Bougon, Beaussais-Vitré)

Mme la Maire fait savoir que suite à la fusion des communes de Prailles et de La Couarde, la commune nouvelle doit désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité des présents :

Délégués titulaires :

M Etienne PISTRE et M Jacques PHELIPPEAU

Délégué suppléant :

M Vincent PALLUAU

- Protection sociale complémentaire/volet prévoyance ; mandat au centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres pour convention de participation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- 1) De participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance ;
- 2) De retenir la convention de participation ;
- 3) De se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à ce titre lui donne mandat, Et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis à partir du 1er juillet 2019 afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- 4) De fixer le montant unitaire de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit : Montant en euros : 12 €.

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

- CCID

Mme la Maire informe le conseil municipal que la Directrice Départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres, vu l'article 1650 du Code général des Impôts et vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de Prailles-la Couarde a nommé Commissaires de la CCID de la commune de Prailles-la Couarde les contribuables désignés ci-après :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------|
| - Commissaires titulaires : | Commissaires suppléants |
| - M GUYON Daniel | - M ROUSSEAU Bernard |
| - M CACLIN Philippe | - Mme MITTON Yvette |
| - Mme GROLLEAU Marie-Christine | - M PISTRE Etienne |
| - M AUBOUIN Patrick | - M MECHIN Yannick |
| - M DUTOIS Michel | - M POMMIER Jean-Pierre |
| - M HOUMEAU Jean | - M MARET Serge |

- Procuration postale :

Mme la Maire demande l'autorisation de donner pouvoir aux deux secrétaires de mairie pour retirer ou recevoir les envois de La Poste, et notamment les cartes nationales d'identité dont le Ministère de l'Intérieur a confié l'acheminement sécurisé à La Poste par marché public. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des présents, Mme la Maire à donner pouvoir aux deux secrétaires de mairie.

- Caution ménage maison peleboise

Mme la Maire demande au conseil municipal la mise en place d'un tarif pour une caution pour le ménage concernant la Maison Peleboise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'appliquer un tarif « caution ménage » pour la Maison Peleboise d'un montant de 200 €.

- RIFSEEP :

Mme la Maire propose une nouvelle répartition pour le RIFSEEP en attribuant un taux de 44 % du montant plafond de l'IFSE par équivalence dans leur catégorie.

L'article 7 (maintien de la prime initiale) sera appliqué pour Annie Pillot Bastille.

Elle propose également de ne pas verser le taux maximum aux employés n'ayant pas beaucoup d'ancienneté.

Cette proposition va être envoyée au Comité technique pour avis avant délibération.

- Délégués du SIVOS :

Mme la Maire fait savoir que suite à la fusion de communes de PRAILLES et de la COUARDE, la commune nouvelle PRAILLES-LA COUARDE doit désigner des nouveaux représentants au SIVOS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de nommer comme :

Délégués titulaires :

Mme Roselyne DEMION JACINTO, M Claude JUCHAULT, M Luc LAPEYRE et M Yannick MECHIN

Délégués suppléants :

M Sébastien WATRIN et Mme Annabelle DAVID

- Avenant aux statuts du SIVOS :

Mme la Maire donne lecture des nouveaux statuts du SIVOS suite à la modification des communes adhérents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, entérine la décision du SIVOS modifiant les statuts.

Suite au changement de trésorerie, M Balavoine, nouveau trésorier, ne souhaite pas que soient reconduites les régies de cantine, garderie et transports scolaires.

Il propose l'émission de titres type ASAP mais seulement à partir de 15€.

Mme la Maire rappelle que les régies cantine et transport scolaire sont gérées par le SIVOS et que la régie garderie est gérée par la commune. Elle demande s'il ne faudrait pas envisager de passer la garderie au SIVOS afin de faciliter les encaissements des petites sommes. A étudier avec les membres du SIVOS.

- CCAS :

Mme la Maire fait savoir que Mme Dany Bricou a accepté d'être membre du CCAS de Prailles-la Couarde.

Mme Marie Estiot présente le travail effectué sur le transport solidaire. Elle regrette que seulement 4 personnes soient présentes à la dernière réunion. La prochaine réunion sera fixée à 20 h 30.

Elle propose qu'un téléphone portable soit attribué au CCAS pour la gestion des réservations.

Bouygues propose un abonnement sans engagement à 18.90 € par mois.

- Tarifs cimetière :

Mme la maire fait savoir qu'il faut travailler sur l'harmonisation des tarifs à appliquer pour la vente des concessions de cimetière et des cases de columbarium.

III Point sur les travaux :

- Maison école La Couarde :

Après comparaison de trois devis pour la fourniture et pose de volets en bois, le devis de M Brenet est retenu pour un montant de 2940€ TTC.

- Toiture école la Couarde :

Deux devis sont comparés. Un complément d'information va être demandé sur un devis qui sera retenu si le prix est équivalent.

- Ganivelle :

Il est décidé de valider le devis d'achats de ganivelles d'un montant de 432 € TTC à poser au logement locatif 11 rue de la Perrière.

Les arbres venant de la propriété Beguier doivent être élagués car ils surplombent la toiture du logement locatif.

- Mobilier de bureau pour le secrétariat de mairie :

Un devis est en mairie mais la décision ne pourra être prise que lorsque le dossier de reconnaissance de handicap de Mme Pillot sera validé. La commune pourra peut-être alors obtenir une subvention.

IV Questions diverses :

- Accueil des nouveaux arrivants :

L'accueil des nouveaux habitants se fera le samedi 11 mai à 11 h. Un rosier nain sera remis à chaque famille.

- Randonnées Pédale St Florentaise :

M Caclin fait savoir que la commune de la Couarde participe à chaque manifestation de la PSF en versant une subvention, en offrant l'apéritif mais aussi participant bénévolement à l'organisation de la journée. Le nombre de participants étant en augmentation constante et le besoin de bénévoles devient de plus en plus conséquent.

Le conseil municipal décide d'étudier plus en détail la participation et l'organisation de cette journée (à voir pour le maintien de l'apéritif et à négocier pour la subvention).

- Charte des associations :

Un groupe de travail est constitué afin d'établir une charte des associations de la commune de Prailles-la Couarde ; il est constitué de :
Roselyne Demion Jacinto, Claude Juchault, Etienne Pistre, Christophe Joffrit, Alain Fritsch et Marie-Christine Grolleau.

Il doit se réunir le vendredi 5 avril à 18 h.

- Commission d'Appel d'offres :

La date d'ouverture des plis concernant la structure multisport est fixé au lundi 1^{er} avril à 19 heures.

- Visites de cabanes au Cébron :

Elle est fixée au jeudi 4 avril, départ à 8 h 45 pour ceux qui sont intéressés.

- Ouverture de poste technique :

Après avoir étudiée la fiche de poste, l'idée retenue serait de recruter un apprenti adulte préparant un brevet professionnel, niveau 4 pour une durée de deux ans.

- Syrila :

Mme la maire fait savoir que l'entretien régulier du cours d'eau et des ouvrages le long du Lambon incombe aux propriétaires des parcelles longeant la rivière. Le Syrila propose que l'on rencontre un technicien médiateur de rivières afin de réaliser les études d'impact envisagées et à définir des propositions d'aménagements visant à améliorer l'équilibre écologique du cours d'eau au niveau de l'ouvrage en question sur les parcelles Section OA n°121, 120 et 125. Un rendez-vous va être pris.

- Contrat de lutte contre les nuisibles :

Il est décidé la reconduction à l'identique de ce contrat.

- Commission communication :

Elle doit se réunir le mercredi 20 mars à 19 h pour travailler sur le site Internet.

- CCAS :

Il doit se réunir le mercredi 10 avril à 20 h 30.

- Réfection route de Lussaudière :

La restauration de la route de Lussaudière doit être réalisée par la STPM pour la moitié de la route. L'autre moitié pourrait être prise en charge par la commune. Un devis est en attente.

- Prochain conseil municipal :

Il est prévu le vendredi 12 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire,

Les membres,